2023-06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents : 09

Votants : 08

L'an deux mille vingt-trois
Le premier avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT : Néant

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour présenter le compte administratif 2022 du budget annexe M49 Service Eau et Assainissement collectif de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 138 634,50 euros
et
- un déficit d'investissement de 119 275,21 euros.

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

.../...

2023-06

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2022 dressé par Madame Nicole AMASSE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques.

Considérant que Madame Nicole AMASSE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe M49 Service Eau et Assainissement collectif de la commune soit l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
06 AVR. 2023
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture, le 04/04/2023
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 17 AVR. 2023
⇨ Publié ou affiché le 17 AVR. 2023

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 284 656,51	G 361 299,81	G-A 76 643,30
	Section d'investissement	B 299 475,06	H 348 417,77	H-B 48 942,71

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 61 991,20
	Report en section d'investissement (001)	D 168 217,92	J

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 752 349,49	Q = G+H+I+J 771 708,78	= Q-P 19 359,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 284 656,51	= G+I+K 423 291,01	138 634,50
	Section d'investissement	=B+D+F 467 692,98	= H+J+L 348 417,77	-119 275,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 752 349,49	= G+H+I+J+K+L 771 708,78	19 359,29